**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

**Session 2013**

**CORRECTION DE LA SOUS-EPREUVE D’HISTOIRE-GEOGRAPHIE**

**CONSIGNES GENERALES**

Le règlement d’examen précise que la sous-épreuve d’histoire-géographie vise à évaluer « la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire-géographie et éducation civique » des candidats. « L’épreuve […] comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points ».

Cette répartition est **immuable**.

**Chaque partie est évaluée globalement** et le sujet n’indique pas de répartition des points lorsqu’il existe des sous-questions. L’évaluation globale de chaque partie permet de prendre en compte tout élément de réponse pertinent par rapport au sujet même s’il n’est pas attendu dans les pistes de correction proposées.

Une bonne réponse doit pouvoir **compenser** des manques constatés par ailleurs.

Dans cette perspective il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

* le barème de correction n’est pas un barème dégressif où il s’agirait de soustraire des points par rapport à une production idéale ; c’est un **barème cumulatif** et la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée ;
* **l’ensemble de l’échelle de notation doit être utilisé**; c’est ainsi qu’une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu’une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.

On **valorise**, dans le cadre de la note globale sur 20 points, le candidat :

* qui manifeste sa bonne **compréhension** du sujet, de la problématique et du contexte ;
* qui s’efforce de produire un **raisonnement** historique ou géographique, fait preuve d’esprit critique et/ou de connaissances personnelles pertinentes, montre sa bonne maîtrise de l’expression écrite et du vocabulaire de la discipline, ou encore produit spontanément un schéma, une carte ou un croquis pour illustrer ses propos.
* qui montre une bonne maîtrise des capacités historiques ou géographiques sollicités par les différents sujets.

**PREMIERE PARTIE** (sujets d’étude d’Histoire)

* Le candidat qui répond aux attentes ci-dessous énoncées obtient la note maximale de 9 points.
* La réponse est évaluée globalement et non par sous-question.
* Pour répondre, le candidat peut, au choix, suivre le découpage du questionnement ou produire une réponse unique, structurée en fonction des consignes.

**Sujet 1: L’effondrement du modèle soviétique au tournant des années 1990**

**Attentes :**

On attend du candidat qu’il produise dans un premier temps un récit des principales étapes ou événements qui ont mené à l’effondrement de l’URSS, puis, dans un deuxième temps, qu’il en présente les conséquences majeures sur l’Europe et sur le monde, à la fois sur le plan politique et sur le plan économique,

**Eléments de réponse possibles :**

● **Les principales étapes** :

- Fin des années 1980 : un modèle politique et économique à bout de souffle (inflation et pénuries, baisse de la productivité) et échec des réformes conduites par Gorbatchev.

- (9 novembre) 1989 : chute du mur de Berlin.

- 1989-1991 : chute des régimes communistes d’Europe de l’Est (*le candidat peut citer un des exemples suivants* : en Pologne, le syndicat d’opposition Solidarnosc remporte les premières élections libres en Europe de l’Est ; en Tchécoslovaquie, l’opposant au régime communiste Vaclav Havel est élu président de la République ; en Roumanie le dirigeant communiste Ceausescu est exécuté).

- 1991 : éclatement et fin de l’URSS → dissolution du Pacte de Varsovie, émancipation des pays baltes puis des différentes Républiques.

● **Les principales conséquences** :

- Proclamation de l’indépendance des républiques soviétiques et création de la CEI.

- Abandon du modèle soviétique et passage à l’économie de marché. Triomphe du modèle capitaliste.

- Fin de la guerre froide et hégémonie des Etats-Unis sur la scène internationale : les Américains disposent d’une puissance économique écrasante + capacité technologique énorme + puissance militaire + capacité d’influence grâce aux médias et à l’industrie du divertissement.

**Pistes de valorisation :**

* **Connaissances :**

- Les dates.

- N’importe quel aspect des connaissances présentées ci-dessus peut être particulièrement développé par le candidat et faire l’objet d’une valorisation.

* **Capacités :**

- Raconter un événement historique.

- Situer les faits les uns par rapports aux autres.

**Sujet 2 : L’accession de l’Algérie à l’indépendance**

**Attentes :**

On attend du candidat qu’il produise un raisonnement historique sur l’accession de l’Algérie à l’indépendance. Ce raisonnement restitue :

* des éléments de contexte ;
* les principales étapes et le rôle des acteurs majeurs ;
* les conséquences immédiates qui ont suivi l’indépendance, à la fois pour la France et pour l’Algérie.

**Eléments possibles de réponse :**

Le candidat peut évoquer quelques-unes des connaissances suivantes.

● **Les éléments du contexte international favorables au mouvement de décolonisation après la Seconde guerre mondiale :**

- Les deux guerres mondiales ont dégradé l’image des puissances colonisatrices. Elles les ont affaiblies également sur le plan politique et économique.

- L’URSS et les Etats-Unis sont favorables à la décolonisation.

- L’ONU, dès sa création, affirme l’égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d’eux-mêmes.

- Dans les colonies, des mouvements nationalistes se développent, dirigés par des chefs parfois formés dans les meilleures écoles des puissances coloniales.

● **Les étapes du processus de l’indépendance algérienne :**

- Le 1er novembre 1954 (Toussaint rouge) débute l’insurrection du FLN.

- La guerre s’étend, à partir de 1956, à l’ensemble du territoire algérien. Envoi de soldats français.

- L’armée française ne parvient pas à éliminer la guérilla nationaliste. Torture et attentats se multiplient et heurtent l’opinion française et internationale.

- En 1958, le général de Gaulle, président de la République, enclenche un processus de négociations. Colère des partisans de l’Algérie française et opposition de l’OAS.

- 19 mars 1962, signature des accords d’Evian.

- Juillet 1962 : proclamation de l’indépendance.

● **Les conséquences immédiates de cette indépendance pour la France et pour l’Algérie :**

- Exode des « Pieds noirs » vers la France.

- Élimination des harkis, soldats algériens engagés dans l’armée française. Ceux qui se réfugient en France sont mal accueillis.

**Pistes de valorisation :**

* **Connaissances :**

- Les dates.

- N’importe quel aspect des connaissances présentées ci-dessus peut être développé par un candidat et faire l’objet d’une valorisation.

* **Capacités**

- Situer les faits les uns par rapports aux autres.

- Périodiser.

**DEUXIEME PARTIE** (Education civique)

* Le candidat qui répond aux attentes ci-dessous énoncées obtient la note maximale de 4 points.
* La réponse est évaluée globalement et non par sous-question.
* Pour répondre, le candidat peut, au choix, suivre le découpage du questionnement ou produire une réponse unique, structurée en fonction des consignes.

**Sujet : La Déclaration universelle des droits de l’Homme**

**Attentes :**

On attend du candidat**:**

* qu’il fasse preuve de connaissances (contexte historique + droits et libertés affirmées) ;
* qu’il prenne en compte dans son exposé le document ;
* qu’il soit capable de faire le lien entre ses connaissances et l’actualité du monde qui l’entoure.

**Eléments possibles de réponse**

Le candidat peut évoquer les éléments suivants.

* **Les circonstances de la déclaration universelle** :

- Contexte d’après-guerre après les négations de la dignité humaine.

- Création de l’ONU.

- Adoption par l’Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948.

* **Droits et libertés fondamentaux** :

- Caractère universel mais non juridique : volonté d’exposer les axes d’un nouvel ordre international (paix et protection par le « droit à la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine »).

- 4 libertés fondamentales : liberté d'expression, liberté de religion, liberté de vivre dans des conditions décentes et liberté de vivre à l'abri de la peur.

* **La DUDH aujourd’hui :**

- Difficultés dans l’application des droits économiques et sociaux : éducation, accès à l’eau, au logement…

- Nouveaux défis du XXIe siècle : justice, immigration, enfance…

- Dépendance au bon vouloir des Etats et des hommes dans la défense de ces principes.

- Développement d’un exemple précis mené par un Etat, une institution ou une association pour la défense des droits de l’Homme :

⮚ que le candidat aura contextualisé (date et territoire) ;

⮚ dans lequel le candidat explicite le ou les droits bafoués.

**Pistes de valorisation :**

N’importe quel aspect des connaissances présentées ci-dessus peut être développé par le candidat et faire l’objet d’une valorisation. On privilégie la pertinence de la réflexion concernant la dernière question et la validité des exemples développés.

**TROISIEME PARTIE** (Géographie – situations)

* Le candidat qui répond aux attentes ci-dessous énoncées obtient la note maximale de 7 points.
* La réponse est évaluée globalement et non par sous-question.

**Sujet 1 : Le Conservatoire du littoral**

**Attentes :**

On attend du candidat**:**

* qu’il comprenne les questions et y réponde de manière rédigée et structurée ;
* qu’il prenne bien en compte les éléments donnés par les documents ;
* qu’il mette en relation les documents, les éléments prélevés et ses connaissances ;
* qu’il fasse preuve d’esprit critique.

**Eléments possibles de réponse :**

**1) Où est situé le site du Fort Vert ? Pour quelles raisons appartient-il à un espace unique ?**

On attend du candidat :

* qu’il localise le site en prenant en compte plusieurs échelles : Pas-de-Calais, Nord, mer du Nord ; proximité de Calais et de Marck ; bord de mer, derrière les dunes, croisement des D119 et D248 ;
* qu’il justifie l’expression « espace unique » par l’un des éléments suivants : milieu emblématique, typique de la côte de la mer du Nord ; forte valeur environnementale et paysagère (dunes, immense estran sableux, plages, prés salés, prairies humides, marais d’eaux douce et saumâtre, polders…), espace de loisirs.

**2) Relevez les activités humaines et les équipements localisés à proximité du site. En quoi constituent-ils une menace pour cet espace ?**

On attend du candidat :

* qu’il relève quelques activités et équipement s parmi les suivants : l’occupation liée à l’habitat (Calais, Marck, Les Hemmes) ; à l’industrie (ZI) ; aux transports (routes, autoroute « l’Européenne », aérodrome, terminal car-ferry) ; au tourisme (port de plaisance) ;
* qu’il repère et explique les conflits d’intérêts et d’usage entre la préservation de l’environnement (espace de nature unique, attrait touristique) et l’extension urbaine, le développement des activités productives et des équipements (extension du port de Calais) qui occupent déjà en partie cet espace.

**3) Quels acteurs sont intervenus pour préserver cet espace ? Qu’ont-ils fait ?**

On attend du candidat :

* qu’il identifie les différents acteurs : Conservatoire du littoral et sa délégation régionale (Conseil de rivages Manche-Mer du Nord), département, population ;
* qu’il repère quelques unes des actions conduites et les procédures : enquête publique, classement en zone de préemption, acquisition de terrains, constitution de réserve foncière, mobilisation de l’opinion publique, politique ENS…

**Pistes de valorisation :**

* **Connaissances**
* Utilisation d’un vocabulaire disciplinaire.
* Référence à l’aménagement des territoires, au rôle des collectivités territoriales, à la coordination des acteurs publics, à la compétitivité des territoires.
* Raisonnement à différentes échelles pour apprécier les enjeux de l’aménagement et les conflits d’usage.
* Tout aspect particulièrement développé des connaissances présentées ci-dessus.
* **Capacités**
* Décrire et caractériser des espaces.
* Localiser et situer des territoires.
* Expliquer une situation.
* Exercer un jugement.

**Sujet 2 : Un aménagement dans une communauté de communes**

**Attentes :**

On attend du candidat**:**

* qu’il comprenne les questions et y réponde de manière rédigée et structurée ;
* qu’il prenne bien en compte les éléments donnés par les documents ;
* qu’il mette en relation les documents, les éléments prélevés et ses connaissances ;
* qu’il fasse preuve d’esprit critique.

**Eléments possibles de réponse :**

**1) Présentez le territoire du Pays de Lorient.**

On attend du candidat une présentation qui prenne en compte quelques éléments parmi les suivants :

* localisation (littoral, proximité de Lorient) ;
* caractéristiques démographiques (220 000 habitants) ;
* caractéristiques administratives (organisation intercommunales composée de trois structures intercommunales : la communauté d’agglomération de Lorient - Cap l’Orient agglomération, les communautés de communes de la Région de Plouay et de Blavet-Bellevue-Océan).

**2) Expliquez la phrase soulignée : « Pour le pays de Lorient, il convenait de réagir ».**

On attend du candidat une explication qui mette en évidence la nécessité d’un aménagement pour faire face à quelques unes des conséquences de l’attractivité de ce territoire (augmentation de la population) : périurbanisation grandissante ; mitage de l’espace rural ; rurbanisation ; disparition des espaces agricoles ; diminution des revenus de l’agriculture et du nombre d’exploitations.

**3) Quelles mesures sont proposées pour valoriser ce territoire ? Par quels acteurs sont-elles mises en œuvre ?**

On attend du candidat :

* l’identification de quelques unes des mesures suivantes : maintien de l’agriculture en zone périurbaine ; développement d’une agriculture durable ; financement d’actions ciblées ; valorisation des productions locales ; organisation de circuits locaux de commercialisation ; guide internet sur la vente des produits locaux ; approvisionnement des cantines scolaires ; distribution de produits frais bio locaux.
* un relevé qui montre la diversité des acteurs : Union européenne (FEADER) ; collectivités territoriales (structures intercommunales, communautés de communes, communauté d’agglomération, élus locaux) ; acteurs privés (représentants du monde agricole, producteurs locaux, couple d’entrepreneurs, services gestionnaires des cantines scolaires).

**4) Comment la préservation de l’environnement est-elle prise en compte dans l’aménagement de ce territoire ? Illustrez votre propos par un ou plusieurs exemples.**

Le projet privilégie une démarche de développement durable dans le maintien de l’agriculture par :

* le choix de l’agriculture biologique ;
* la valorisation des produits locaux ;
* l’organisation de plusieurs circuits de distribution courts ;
* la réduction des « food miles ».

**Pistes de valorisation :**

* **Connaissances**
* Utilisation d’un vocabulaire disciplinaire (littoralisation, mitage, agriculture biologique…).
* Référence à l’aménagement des territoires, à la Datar, au rôle des collectivités territoriales, aux mobilités résidentielles, à l’attractivité des territoires, à la littoralisation, au développement durable (aspects économiques, environnementaux, sociaux), aux conflits d’usage.
* Définition de « Pays », de territoire.
* Tout aspect particulièrement développé des connaissances présentées ci-dessus.
* **Capacités**
* Décrire et caractériser des espaces.
* Localiser et situer des territoires.
* Expliquer une situation.
* Exercer un jugement.
* Produire un raisonnement.